



## SERVICE DE DIFFUSION DE COURRIELS PROMOTIONNELS

L'ABPQ offre la possibilité de transmettre du matériel promotionnel dans un envoi courriel aux responsables des bibliothèques publiques membres de l'Association.

### Ce service est offert aux :

- **Entreprises** (fournisseurs de produits et services pour bibliothèques, librairies, maisons d'éditions, périodiques, distributeurs, etc.)
- **Travailleurs culturels** (auteurs, conférenciers, etc.)
- **Organismes sans but lucratif, associations et regroupements**
- **Organismes gouvernementaux et paragouvernementaux** **Note : Le service n'est pas offert aux employeurs souhaitant diffuser une offre d'emploi.**

### Envoi par courriel

- Inclusion de matériel promotionnel (PDF, fichier joint ou lien vers un URL) dans un envoi courriel ciblant les responsables et gestionnaires des bibliothèques membres de l'ABPQ inscrits à la liste diffusion électronique de l'Association des bibliothèques publiques du Québec (plus de 150 personnes). L'ABPQ recommande aux utilisateurs du service de limiter le nombre de pièces jointes.
- Possibilité d'inclure du contenu rédactionnel
- Possibilité d'effectuer des envois ciblés par régions administratives
- Envoi effectué par l'ABPQ au moment convenu lors de l'entente
- Facturation après l'envoi

### Conditions de diffusion :

- Les messages relayés par l'ABPQ doivent impérativement contenir les coordonnées de l'expéditeur. Ce dernier doit être facilement identifiable et joignable par téléphone et par courriel.
- Nous privilégions le partage d'informations promotionnelles susceptibles d'intéresser nos membres et en lien direct avec les activités des bibliothèques publiques.



# ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC

- Si le courriel promotionnel à transmettre concerne un livre, celui-ci doit être disponible à l'achat dans les librairies agréées.
- L'ABPQ se réserve le droit de refuser tout contenu publicitaire ou promotionnel en tout temps. L'ABPQ n'est pas responsable d'erreurs dans les contenus lui ayant été fournis pour diffusion (texte, illustration, présentation), peu importe la cause.
- En aucun temps l'ABPQ ne fournit, ne cède, ne loue ou ne vend la liste des coordonnées de ses membres.
- L'ABPQ n'offre pas le service d'envoi de documents ou de matériel **par la poste** à l'ensemble de ses membres.

## **Tarifs de diffusion (taxes applicables en sus):**

	<b>National</b>	<b>Régional</b>
<b>Travailleurs culturels</b> (Auteurs, conférenciers, etc.)	<b>250 \$</b>	<b>100 \$</b>
<b>Organismes sans but lucratif, associations et regroupements</b>	<b>250 \$</b>	<b>100 \$</b>
<b>Organismes gouvernementaux et paragouvernementaux</b>	<b>250 \$</b>	<b>100 \$</b>
<b>Entreprises</b> (fournisseurs de produits et services pour bibliothèques, librairies, maisons d'éditions, périodiques, distributeurs, etc.)	<b>550 \$</b>	<b>225 \$</b>

## **Information**

**Fannie Labonté**

Adjointe à la direction

[fannie.labonte@abpq.ca](mailto:fannie.labonte@abpq.ca) / 514-279-0550 poste 226